FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Trousse Nom du produit FLICA 660 CASPASE-3/7 KIT

Trousse Numéro (s) de catalogue Sans objet

Date de révision 14-mars-2022

Contenu du kit

Numéro (s) de catalogue	Nom du produit
	10X APOPTOSIS WASH BUFFER - #10471
	FIXATIVE - #10498
	655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF
	ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID
	FLUOROMETHYL KETONE - #20375

KITE / FR Page 1/38



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 17-nov.-2021 Date de 07-févr.-2021 Numéro de révision 2

révision précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 10X APOPTOSIS WASH BUFFER - #10471

Numéro du fiche de données de

sécurité

10471

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation en recherche uniquement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u> <u>Entité légale / adresse de contact</u>

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad

Bio-Rad

Bio-Rad

Bio-Rad

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré

Hercules, CA 94547

Langford Business Park

Bio-Rad

92430 Marnes-la-Coquette

USA Kidlington Oxford

OX5 1GE Bio-Rad Laboratories N.V

United Kingdom Winninglaan 3 e-mail: BE-9140 Temse

antibody_safetydatasheets@bio-rad.com Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

France

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMTREC France: 33-975181407

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] **Mentions de danger**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Bétail).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Azoture de sodium 26628-22-8	0.1 - 0.299	Aucune donnée disponible	247-852-1	Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	Oral LD50 mg/kg	Dermal LD50 mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Azoture de sodium 26628-22-8	27	20	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	Igarie	Croatie
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	*	STEL:	0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL 0.3 mg/m ³		TWA: (0.1 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
	*	H*			K*	*
Nom chimique	Chypre	République tchèque		Es	stonie	Finlande
Azoture de sodium	*	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³		0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	Ceiling: 0.3 mg/m ³	H*	STEL:	0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
	TWA: 0.1 mg/m ³	*			A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	G	rèce	Hongrie
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA:	0.1 ppm	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³		Peak: 0.4 mg/m ³	TWA: (0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
	*			STEL	0.1 ppm	
				STEL:	0.3 mg/m ³	
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Le	ttonie	Lituanie
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	Ceiling: 0.29 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	*
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³	Ceiling: 0.11 ppm	STEL:	0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
	Sk*	pelle*	-		*	STEL: 0.3 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas		rvège	Pologne
Azoture de sodium	*	*	TWA: 0.1 mg/m ³		0.1 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL:	0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	H*			*
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³	*	STEL:	0.3 mg/m³	STEL: 0.3 mg/m ³
	Ceiling: 0.29 mg/m ³	*	Ceiling: 0.3 mg/m ³		*	vía dérmica*
	Ceiling: 0.11 ppm					
	P*				_	
Nom chimique		Suède	Suisse		Ro	oyaume-Uni
Azoture de sodium	_	0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m			A: 0.1 mg/m ³
26628-22-8	Bindande	KGV: 0.3 mg/m ³	STEL: 0.4 mg/m	1 ³	STE	EL: 0.3 mg/m ³
						Sk*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Transparent à semi-transparent

Couleur Variable

OdeurAucune information disponible.Seuil olfactifAucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclairAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Température d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Température de décompositionAucun(e) connu(e)

pH Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Viscosité cinématiqueAucune donnée disponibleViscosité dynamiqueAucune donnée disponible

Water solubility
Solubil dans l'eau
Aucune donnée disponible
Coefficient de partage
Pression de vapeur
Soluble dans l'eau
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Densité relative

Masse volumique apparente

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité de liquide Aucune donnée disponible
Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de

tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

24,925.50 mg/kg ETAmél (voie orale) 20,000.00 mg/kg ETAmél (voie cutanée)

DL50 par voie orale Aucune information disponible DL50, voie cutanée Aucune information disponible Aucune information disponible CL50 par inhalation

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (Rat)	= 20 mg/kg (Rabbit)	0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Azoture de sodium	-	LC50: =0.7mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =0.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.46mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Azoture de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de

sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport de l'ONU

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 17-nov.-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 17-nov.-2021 Date de Numéro de révision 1 16-nov.-2020

révision précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

FIXATIVE - #10498 Nom du produit

Numéro du fiche de données de

sécurité

10498

Substance pure/mélange Mélange

Contient Aldéhyde formique, Méthanol, Chlorure de sodium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation en recherche uniquement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social **Fabricant** Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad Laboratories Inc. Bio-Rad Bio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive **Endeavour House** 3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette Hercules, CA 94547 Langford Business Park

USA Kidlington

Oxford

OX5 1GE Bio-Rad Laboratories N.V

United Kingdom Winninglaan 3 BE-9140 Temse e-mail:

antibody_safetydatasheets@bio-rad.com Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

France

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

> qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale Catégorie 4 - (H302)

Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (gaz)	Catégorie 4 - (H332)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1 Catégorie 3 - (H370,H335)

2.2. Éléments d'étiquetage

FIXATIVE - #10498

Contient Aldéhyde formique, Méthanol, Chlorure de sodium



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H312 Nocif par contact cutané
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	N° CE	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
--------------	---	--------	-------	-------------------------	-----------	-----------	-----------

	massique	d'enregistrement REACH		règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)		(long terme)
Aldéhyde formique 50-00-0	10 - 20	Aucune donnée disponible	200-001-8	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350) STOT SE 3 (H335)	Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: 1%<=C<5% Skin Sens. 1 :: C>=0.1% STOT SE 3 :: C>=5%	1	-
Méthanol 67-56-1	2.5 - 5	Aucune donnée disponible	200-659-6	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 1 :: C>=1%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	Oral LD50 mg/kg	Dermal LD50 mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Aldéhyde formique 50-00-0	100	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	463
Méthanol 67-56-1	6200	15840	Aucune donnée disponible	41.6976	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement

un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Nettoyer la bouche à l'eau

puis boire une grande quantité d'eau.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de premiers secours de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout

contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour

plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure, Démangeaisons, Éruptions cutanées, Urticaire, Toux et/ ou

respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire

vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une

sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La

chimique

décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact

avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les

pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prudence! Matière corrosive.

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les

brouillards.

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. **Autres informations**

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit

de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Protéger de l'humidité. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aldéhyde formique	TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.3 ppm	-	STEL: 2.0 mg/m ³	TWA: 0.3 ppm
50-00-0	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³		STEL: 0.74 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³
	*	STEL 0.6 ppm		STEL: 0.6 ppm	TWA: 0.5 ppm
		STEL 0.74 mg/m ³		Skin Sensitisation	TWA: 0.62 mg/m ³

	T	T		T =	
		Skin sensitizer		TWA: 0.37 mg/m ³	STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m ³
				TWA: 0.3 ppm TWA: 1.0 mg/m ³	Skin Sensitisation
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 266 mg/m ³	TWA: 260.0 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³
0, 00 .	*	STEL 800 ppm	STEL: 250 ppm	K*	* * *
		STEL 1040 mg/m ³	STEL: 333 mg/m ³		
		H*	*		
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Aldéhyde formique	-	TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 0.28 ppm	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm
50-00-0		Ceiling: 1 mg/m ³	Ceiling: 0.437	TWA: 0.6 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³
		*	mg/m³	STEL: 1 ppm	STEL: 0.6 ppm
Máthanal	*	Sensitizer	T\\\\\. 200 ====	STEL: 1.2 mg/m ³	STEL: 0.74 mg/m ³
Méthanol 67-56-1	TWA: 200 ppm	TWA: 250 mg/m ³ Ceiling: 1000 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 250 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m ³
07-30-1	TWA: 260 mg/m ³	Celling. 1000 mg/m²	H*	STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm
	1 VVA. 200 mg/m		11	STEL: 350 mg/m ³	STEL: 330 mg/m ³
				A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Aldéhyde formique	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.6 mg/m ³
50-00-0	STEL: 1 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³	STEL: 0.6 mg/m ³
			Peak: 0.6 ppm	STEL: 0.6 ppm	*
			Peak: 0.74 mg/m ³	STEL: 0.74 mg/m ³	
BACIL I	T14/4 000	T14/4 400	skin sensitizer	Skin sensitization	T14/4 000 / 2
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m ³
67-56-1	TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm	TWA: 130 mg/m ³ H*	TWA: 130 mg/m ³ Peak: 200 ppm	TWA: 260 mg/m ³ STEL: 250 ppm	
	STEL: 1300 mg/m ³	11	Peak: 260 mg/m ³	STEL: 250 ppin STEL: 325 mg/m ³	
	* *		* *	skin - potential for	
				cutaneous	
				absorption	
Nom obimiquo	Internals	1. 11			1.74
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³	STEL: 0.3 ppm	Lettonie TWA: 0.5 mg/m ³	Sensitizer
	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm			Sensitizer TWA: 0.3 ppm
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m ³	STEL: 0.3 ppm		Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.62 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm	STEL: 0.3 ppm		Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.62 mg/m ³
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.62 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m ³	STEL: 0.3 ppm		Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³	STEL: 0.3 ppm		Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m ³	STEL: 0.3 ppm		Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer	TWA: 0.37 mg/m ³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m ³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³	STEL: 0.3 ppm		Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 200 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 200 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.69 ppm STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ *	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ *	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ *	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.69 ppm STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.69 ppm STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ *	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.69 ppm STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.74 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.69 ppm STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.69 ppm STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.69 ppm STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ -	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle*	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited -
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or mixtures containing
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or mixtures containing Methanol in weight
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or mixtures containing Methanol in weight concentration
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or mixtures containing Methanol in weight concentration >3%;except fuels
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ * STEL: 300 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or mixtures containing Methanol in weight concentration >3%;except fuels used in the model
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or mixtures containing Methanol in weight concentration >3%;except fuels used in the model building,
Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol 67-56-1 Nom chimique Aldéhyde formique 50-00-0 Méthanol	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.5 ppm TWA: 0.62 mg/m³ STEL: 0.6 ppm STEL: 0.62 mg/m³ STEL: 0.62 mg/m³ Sensitizer TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ STEL: 780 mg/m³ - * TUXE: TWA: 200 ppm	TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 mg/m³ pelle* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ pelle* Malte - * TWA: 200 ppm	STEL: 0.3 ppm STEL: 0.37 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ * Pays-Bas TWA: 0.15 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ * Norvège TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.3 ppm STEL: 0.6 ppm Ceiling: 1 ppm Ceiling: 1.2 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Sensitizer TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m³ TWA: 0.62 mg/m³ TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m³ STEL: 0.6 ppm * TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Pologne Skin Sensitisation STEL: 0.74 mg/m³ TWA: 0.37 mg/m³ * STEL: 300 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ Prohibited - substances or mixtures containing Methanol in weight concentration >3%;except fuels used in the model

							*
Nom chimique	Portugal		Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Aldéhyde formique	TW	/A: 0.3 ppm	TWA: 1 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0	.62 mg/m ³	TWA: 0.3 ppm
50-00-0	TWA	: 0.37 mg/m ³	TWA: 1.2 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³		0.5 ppm	TWA: 0.37 mg/m ³
	TWA	: 0.62 mg/m ³	STEL: 2 ppm	Sensitizer	TWA: 0	.37 mg/m ³	STEL: 0.6 ppm
		/A: 0.5 ppm	STEL: 3 mg/m ³	Ceiling: 0.74 mg/m ³		0.3 ppm	STEL: 0.74 mg/m ³
		EL: 0.6 ppm				0.6 ppm	sensitizer
		_: 0.74 mg/m ³			STEL: 0).74 mg/m ³	
		ing: 0.3 ppm				*	
		sitizer dermal					
Méthanol		A: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm		200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1		1: 260 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³		260 mg/m ³	TWA: 266 mg/m ³
	STE	L: 250 ppm	*	*		800 ppm	vía dérmica*
		P*			STEL: 1	040 mg/m ³	
Nom obimique			Suède	Suisse			avoumo Ilai
Nom chimique							oyaume-Uni
Aldéhyde formique		NGV: 0.3 ppm		TWA: 0.3 ppm			WA: 2 ppm
50-00-0			0.37 mg/m ³	TWA: 0.37 mg/m ³ STEL: 0.6 ppm		TWA: 2.5 mg/m ³	
		Bindande KGV: 0.6 ppm Bindande KGV: 0.74 mg/m³		STEL: 0.6 ppm STEL: 0.74 mg/m ³		STEL: 2 ppm STEL: 2.5 mg/m ³	
	Bindande K		* U.74 IIIg/III	31EL. 0.74 Hig/I	II.	315	L. 2.5 mg/m²
	Se		nsitizer				
Méthanol NG'		NGV:	200 ppm	TWA: 200 ppm	1	TV	VA: 200 ppm
67-56-1			250 mg/m ³	TWA: 260 mg/m ³		TW	A: 266 mg/m ³
			KGV: 250 ppm	STEL: 400 ppn			EL: 250 ppm
		Vägledande	KGV: 350 mg/m ³	STEL: 520 mg/n	n³	STE	:L: 333 mg/m ³
			*	H*			Sk*

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulç	garie	Croatie		République tchèque
Méthanol	-	-		-			0.47 mmol/L (urine -
67-56-1					- urine (Methan		Methanol end of
					at the end of t	the	shift)
					work shift		15 mg/L (urine -
							Methanol end of
	_		_				shift)
Nom chimique	Danemark	Finlande		nce	Allemagne		Allemagne
Méthanol	-	-		urine	15 mg/L - urii		15 mg/L (urine -
67-56-1				l) - end of	(Methanol) - er	nd of	Methanol end of
			sh	nift	shift		shift)
					15 mg/L - urii		15 mg/L (urine -
					(Methanol) - 1	tor	Methanol for
					long-term	41	long-term
					exposures: at		exposures: at the
					several shift		end of the shift after
Nama ahiminus	Hanaria	ا الله ما ما				.5	several shifts)
Nom chimique	Hongrie	Irland	-		Italie		Italie REL
Méthanol	30 mg/L (urine -	15 mg/L -			-		15 mg/L - urine
67-56-1	Methanol end of shift)	(Methanol) - e	na or sniit			(ivie	thanol) - end of shift
	940 µmol/L (urine - Methanol end of shift)						
Nom chimique	Lettonie	Luxembo	oura	De	oumanie		Slovaquie
Méthanol	Lettorile	Luxembo	July		rine (Methanol)		30 mg/L (urine -
67-56-1	_	_			nd of shift		Methanol end of
07-30-1				- 61	iu di Siliit		osure or work shift)
							30 mg/L (urine -
							hanol after all work
						IVIC	shifts)
Nom chimique	Slovénie	Espagi	ne		Suisse		Royaume-Uni
Méthanol	15 mg/L - urine	15 mg/L (ւ			g/L (urine -		-
67-56-1	(Methanol) - at the end of				ol end of shift,		
1							
	the work shift; for		ŕ	and after	several shifts		

long-term exposure: at	(for long-term	
the end of the work shift after several consecutive	1 "//	
workdays		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) **Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement

après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Transparent à semi-transparent **Aspect**

Couleur Variable

Aucune information disponible. Odeur Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de

Inflammabilité (solide, gaz)

congélation Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Water solubility Soluble dans l'eau

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité relativeAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente
Densité de liquide

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

GranulométrieAucune information disponible **Distribution granulométrique**Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation.

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut être absorbé à travers la peau dans des quantités nocives. Nocif par contact cutané.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 714.30 mg/kg 1,985.29 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 7,000.00 ppm ETAmél (inhalation-gaz) **ETAmél** 3.58 mg/l (inhalation-poussières/brouillard

ETAmél (inhalation-vapeurs) 1,042.40 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 4 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

DL50 par voie orale Aucune information disponible DL50, voie cutanée Aucune information disponible CL50 par inhalation Aucune information disponible CL50 par inhalation Aucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Aldéhyde formique	= 100 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	< 463 ppm (Rat) 4 h
Méthanol	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15840 mg/kg (Rabbit)	= 22500 ppm (Rat) 8 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des

brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Risque de lésions

oculaires graves. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles

pour les composants. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne	
Aldéhyde formique	Muta. 2	

Cancérogénicité

cancérogènes.

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme

Nom chimique	Union européenne
Aldéhyde formique	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

D'après les critères de classification du Système général harmonisé tel qu'adopté dans le pays ou la région de conformité de la présente fiche de données de sécurité, il a été déterminé que ce produit entraîne une toxicité systémique pour certains organes cibles suite à exposition aiguë. (STOT SE). Risque avéré d'effets graves pour les organes par ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes par contact cutané. Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Aldéhyde formique	-	LC50: 0.032 - 0.226mL/L	-	EC50: 11.3 - 18mg/L
		(96h, Oncorhynchus		(48h, Daphnia magna)
		mykiss)		LC50: =2mg/L (48h,
		LC50: 100 - 136mg/L		Daphnia magna)
		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		
		LC50: 22.6 - 25.7mg/L		
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: 23.2 - 29.7mg/L		
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: =1510µg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =41mg/L (96h,		
		Brachydanio rerio)		
Méthanol	-	LC50: 13500 -	-	-
		17600mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: 18 - 20mL/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: 19500 -		
		20700mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =28200mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: >100mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Aldéhyde formique	0.35	
Méthanol	-0.77	

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Aldéhyde formique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Méthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas Des informations supplémentaires
	pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

	Nom chimique	Numéro RG, France	Titre			
Γ	Aldéhyde formique	RG 43	-			
	50-00-0					
Γ	Méthanol	RG 84	-			
	67-56-1					

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Aldéhyde formique	Present	-	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

	or product contains and our productions constrained a restriction (regionism of it reserves it in the reserves it			
Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation		
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV		
Aldéhyde formique - 50-00-0	72.	-		
	28.			
	75.			
Méthanol - 67-56-1	69.	-		

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H3 - TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Aldéhyde formique - 50-00-0	5	50
Méthanol - 67-56-1	500	5000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Nom chimique	UE - Biocides
Aldéhyde formique - 50-00-0	Type de produits 22 : Fluides utilisés pour l'embaumement
	et la taxidermie

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimigues Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 17-nov.-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision14-mars-2022Date de01-mars-2021Numéro de révision2

révision précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF

ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID FLUOROMETHYL KETONE - #20375

Numéro du fiche de données de

sécurité

20375

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation en recherche uniquement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social Fabricant Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad

Bio-Rad

Bio-Rad

Bio-Rad

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré

Hercules, CA 94547

Langford Business Park

92430 Marnes-la-Coquette

USA Kidlington Oxford

Oxiora

OX5 1GE Bio-Rad Laboratories N.V

United Kingdom Winninglaan 3 e-mail: BE-9140 Temse

antibody_safetydatasheets@bio-rad.com Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

France

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures (

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EGHS / FR Page 29/38

655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID FLUOROMETHYL KETONE - #20375

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	%	Numéro	N° CE	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
	massique	d'enregistrement		règlement (CE)	concentration		(long
		REACH		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)
					(LCS)		
Secret industriel	50 - 100	Aucune donnée	Aucune	Aucune donnée	-	-	-
		disponible	information	disponible			
			disponible				

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID FLUOROMETHYL KETONE - #20375

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer Incendie majeur

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Date de révision 14-mars-2022

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Poudre Poudre **Aspect** Couleur Variable

Odeur Aucune information disponible. Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode Aucune donnée disponible Point de fusion / point de Aucun(e) connu(e)

655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID FLUOROMETHYL KETONE - #20375

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Water solubility

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Insoluble dans l'eau

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Date de révision 14-mars-2022

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

DL50 par voie orale Aucune information disponible DL50, voie cutanée Aucune information disponible CL50 par inhalation Aucune information disponible CL50 par inhalation Aucune information disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID FLUOROMETHYL KETONE - #20375

Date de révision 14-mars-2022

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

5 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF Date de révision 14-mars-2022

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

<u>RID</u>

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID FLUOROMETHYL KETONE - #20375

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul

655 FLUORESCENCE LABELED DERIVATIVE OF ASPARTYLGLUTAMYLVALYLASPARTIC ACID FLUOROMETHYL KETONE - #20375

STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 14-mars-2022

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité